

ÉNERGIE FOSSILE
EXPERTISE
ANALYSE



19 juin 2015

Webconf' APCC #1



Panorama BILAN GES réglementaire 2015

Nouveautés, points de vigilance et opportunités, conseils pratiques

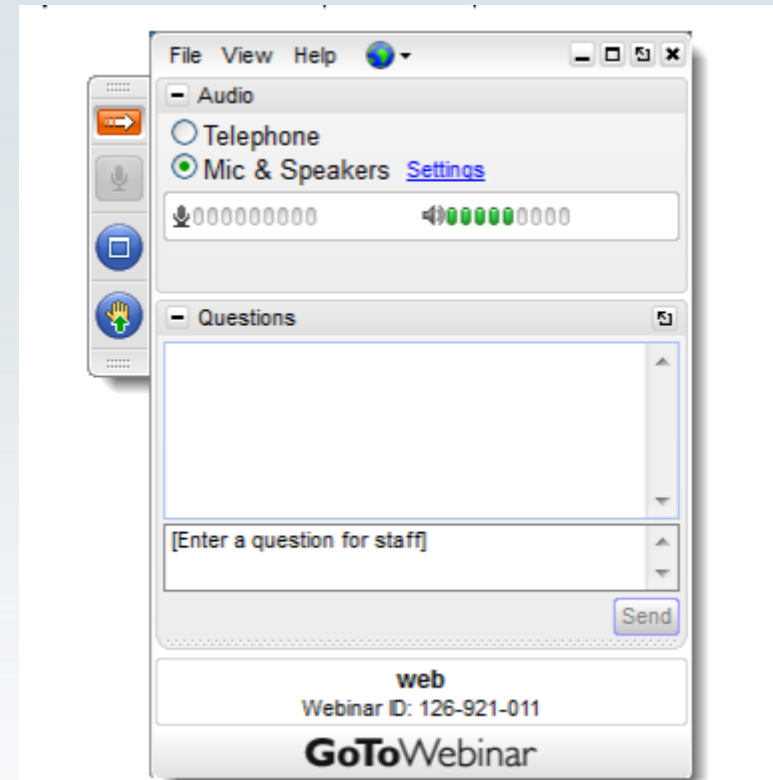


Déroulé

- **Accueil – Introduction (5')**
- **Panorama BILAN GES réglementaire 2015 : Nouveautés, points de vigilance et opportunités, conseils pratiques (15')**
 - Par Rémi Marcus, Eco2Initiative
- **Bilans GES : Les évolutions de la réglementation (10')**
 - Par Gilles Croquette, MEDDE-DGEC
- **IFC : Se former (5')**
 - Par François Kornmann, Institut de Formation Carbone
- **Questions-Réponses (15')**
- **Conclusion (5')**

Introduction

- Qu'est ce que l'APCC :
 - L'Association des Professionnels en Conseil Carbone
- Votre panneau de contrôle ->
 - Tout au long de la Webconf' vous pourrez poser des questions, les questions seront traitées à la fin des présentations
 - Merci de préciser à qui s'adresse votre question



Déroulé

- Accueil – Introduction (5')
- **Panorama BILAN GES réglementaire 2015 : Nouveautés, points de vigilance et opportunités, conseils pratiques (15')**
 - Par Rémi Marcus, Eco2Initiative
- Bilans GES : Les évolutions de la réglementation (10')
 - Par Gilles Croquette, MEDDE-DGEC
- IFC : Se former (5')
 - Par François Kornmann, Institut de Formation Carbone
- Questions-Réponses (15')
- Conclusion (5')

Panorama BILAN GES réglementaire 2015 : Nouveautés, points de vigilance et opportunités, conseils pratiques

Par Rémi Marcus, Eco2Initiative
SOMMAIRE

- Rappel: la réglementation Art. 75 sur les Bilans GES
- Les nouveautés pour le 2^{ème} exercice
- BEGES-R : de la contrainte à l'opportunité
- En pratique, comment s'y prendre?

Sondage 1

La réglementation sur les Bilans GES

- Vous êtes éligible si vous êtes:
 - Une collectivité de +50000 habitants
 - Une PM de droit privé de +500 employés en métropole (+250 outre-mer)
 - Une PM de droit public de +250 employés
 - Un organe ou service de l'Etat
- 1^{ère} échéance: avant le 31/12/2012
- Périodicité: 3 ans

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Methode-d-etablissement-des-bilans,24300>



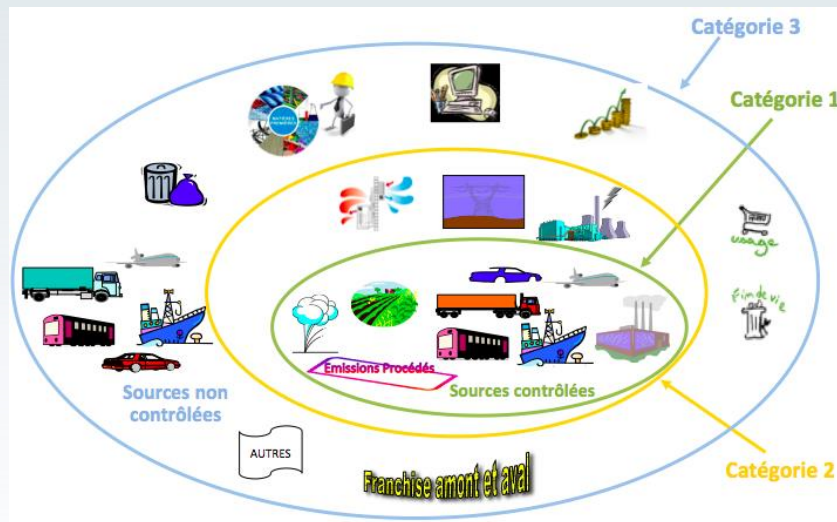
Cette réglementation est issue de l'Article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Le Décret d'application est paru le 11 juillet 2011

- 2^{ème} échéance: 3 ans après la première publication

Principales modalités

- Est issue de l'ISO14064 / TR ISO 14069 (et non du Bilan Carbone® ADEME)
- Repose sur la distinction de 3 catégories de GES (Scopes)



- Le Scope 3 est optionnel.

- Doit être réalisé avec les FE de la Base Carbone®, gérée par l'ADEME, et accessible via la plateforme ADEME sur les Bilans GES



<http://www.bilans-ges.ademe.fr>



- Format (contenu) du rapport réglementaire imposé.
- Restitution :
 - Mise à disposition du rapport réglementaire sur votre site internet pendant 1 mois
 - Transmission au Préfet de Région par email

Les nouveautés pour le 2^{ème} exercice

- **Si c'est votre 2^{ème} bilan**, vous allez devoir:
 - **Comparer** votre bilan sur l'année de reporting (2014) au bilan sur l'année de référence (2011)
 - **A méthode constante** (celle de 2014)
 - A périmètre orga « organique » constant

Or:

- La Base Carbone[®] a subi une mise à jour importante début 2015:
 - Vous devez utiliser cette nouvelle version de la Base Carbone[®]

Donc:

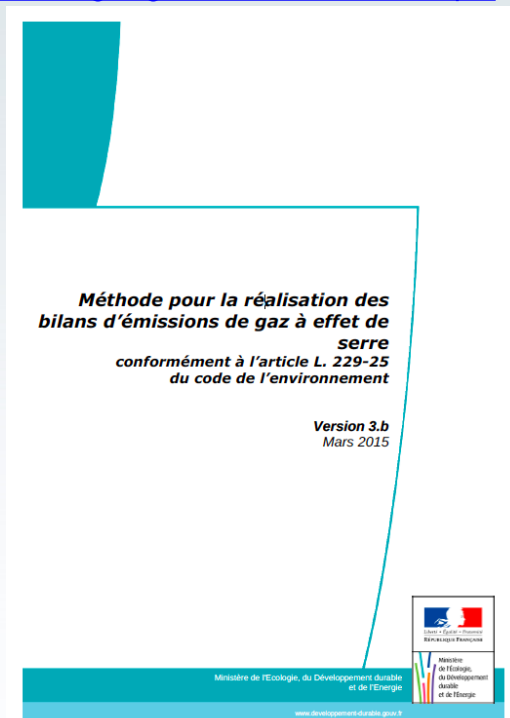
- La méthode 2014 est ≠ de la méthode 2011 => **il faut recalculer 2011.**

- **RAPPEL:**
 - **Choisissez l'approche par le contrôle opérationnel**

Les nouveautés pour le 2^{ème} exercice

- Une nouvelle version de la Méthode générale a été publiée en Mars 2015

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Art_L229-25_Methodologie_generale_version_3b-2.pdf



- Enrichissement des annexes:
 - Description détaillée des postes élargie aux postes du Scope 3 (Annexe 3)
 - Principes traitement des allocations des GES entre plusieurs processus (Annexe 4)
 - Aide au recalcul des émissions de GES de référence (Annexe 6)
 - Tableau comparatif des postes et catégories entre les principaux référentiels (Annexe 7)

Valoriser pleinement son Bilan GES

- **Développer / améliorer / fiabiliser les SI de l'entreprise**

- Risque associé: créer un SI supplémentaire

- **Partager la démarche en interne pour mobiliser les équipes**

- Ancrage d'une communication interne faisant le lien avec la COP21

- **Structurer les actions de progrès en un plan d'actions « carbone »**

- Redynamiser les actions existantes
- Impulser une nouvelle dynamique

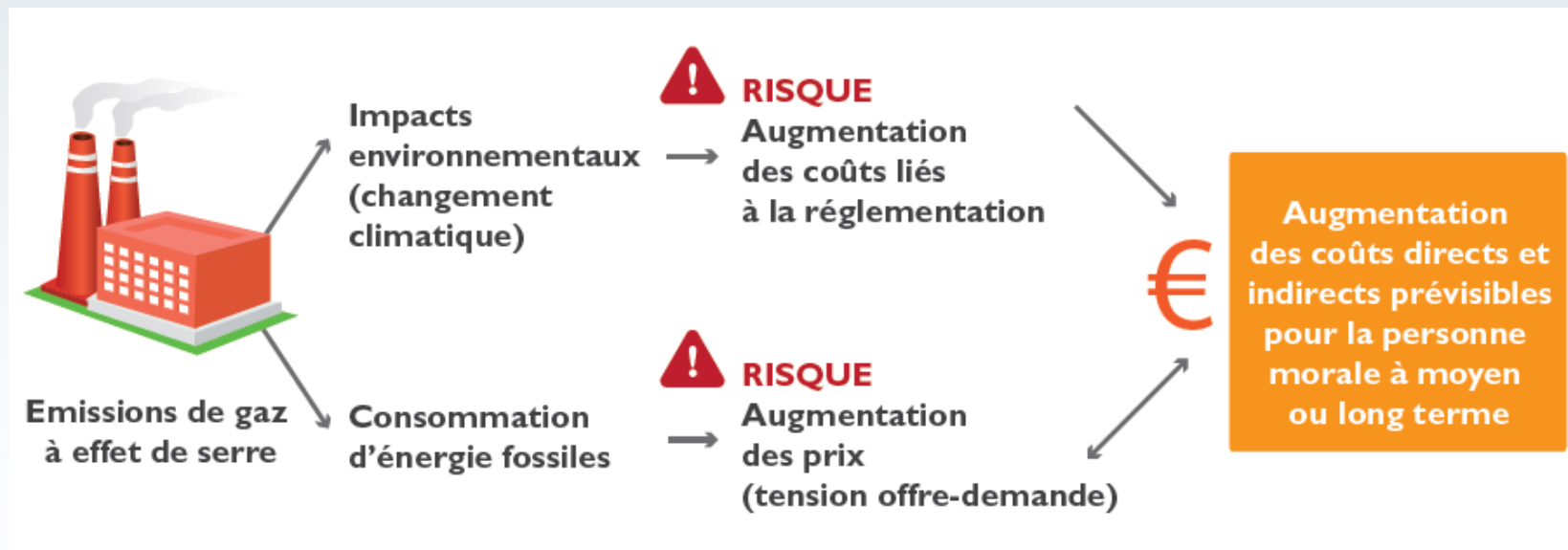
Si vous êtes éligible au BEGES-R et que vous êtes une entreprise, vous êtes éligibles à la réglementation sur les audits énergétiques (+250 salariés; avant le 05/12/2015)

- **Mutualiser les démarches de Bilan GES et d'audit NRJ**

- Recouvrement des données, enjeux convergents

A quoi ça sert de mesurer les GES?

- Angle « **responsabilité** »
 - Minimiser sa contribution au changement climatique
 - Modérer sa consommation de ressources naturelles
- Angle « **stratégie** »
 - Minimiser son exposition au prix des énergies fossiles
 - Minimiser les risques liés aux évolutions de la réglementation environnementale



De la contrainte à l'opportunité

- **Scope 1 + 2**

- Essentiellement consommations d'énergie de vos installations / équipements

Vous payez l'énergie

=> (en général) vous suivez déjà



- La valeur ajoutée du BEGES sera limitée

- **Scope 3**

- Essentiellement des consommations d'énergie de vos fournisseurs et prestataires (achats, transport...)

Vous payez un produit / une prestation

=> (en général) vous ne suivez pas



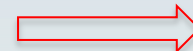
- La valeur ajoutée du BEGES sera bien supérieure

- **Sur les SI**
- **Sur les plans d'actions**
- **Sur la mobilisation interne**

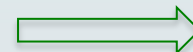
En pratique, comment s'y prendre?

- **Disposer des compétences nécessaires**

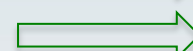
- Réaliser son BEGES-R à partir des méthodes
- Se former
- Se faire accompagner
 - Membres APCC
 - Qualification OPQIBI 0605 et formations Bilan Carbone®
 - Expérience et réputation



Déconseillé



Oui



Oui



- **Combien de temps ça prend?**

- Scope 1+2 = 1 à 4 mois
- Scope 3 = 3 à 6 mois (livraison intermédiaire BEGES-R)

- **Combien ça coûte?**

- Temps ressources internes (très variable)
- Temps accompagnement
- Licence logiciel

Quelles méthodes sont disponibles ?



(réglementaire)

Logique « reporting »



Logique « analyse stratégique »



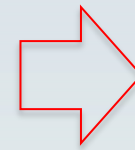
Logique « amélioration continue »
(pluriannuelle)

+ Méthode ADEME de
quantification de l'impact
GES de l'action

Quels outils?

- **Pas d'outil**

- Difficulté à exploiter la Base Carbone®
- Difficulté à allouer les émissions par poste et par gaz



Injouable

- **Outil Excel simple**

- Outils propriétaires
- Bilan Carbone®



Dans la grande majorité des cas

- **Logiciel web multi-contributeurs**

- Plus puissant
- Ne pas ajouter un reporting supplémentaire!
- Doit permettre l'intégration des SI



Pourquoi pas

(Structure de grande envergure,
Démarche GES mature)

→ Permet de réaliser simultanément BEGES-R et Bilan Carbone®

Déroulé

- Accueil – Introduction (5')
- Panorama BILAN GES réglementaire 2015 : Nouveautés, points de vigilance et opportunités, conseils pratiques (15')
 - Par Rémi Marcus, Eco2Initiative
- **Bilans GES : Les évolutions de la réglementation (10')**
 - Par Gilles Croquette, MEDDE-DGEC
- IFC : Se former (5')
 - Par François Kornmann, Institut de Formation Carbone
- Questions-Réponses (15')
- Conclusion (5')

Bilans GES

Les évolutions de la réglementation

Gilles Croquette
MEDDE – DGEC
19 juin 2015



Bilans GES

Les évolutions de la réglementation

- Le cadre réglementaire
- Le bilan de la mise en œuvre
- Le projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte

Le cadre réglementaire

- Documents de référence :
 - article L 229-25 du code de l'environnement
 - articles R 229-46 à 50 (décret n°2011-829 du 11 juillet 2011)
 - guides méthodologiques pour la réalisation des bilans
- Création en 2011 du pôle de coordination nationale (PCN) sur les bilans GES pour :
 - établir les méthodologies réglementaires
 - effectuer un suivi de la réglementation
 - et faire le cas échéant des recommandations

Le bilan de la mise en œuvre

- Taux de retour fin juin 2014 de 52 % sur un total de 5 000 entités concernées
 - 56 % des entreprises (sur un total de 3 000 environ)
 - 38 % des établissements publics (1 400 établissements concernés)
 - 60 % des collectivités (sur un total de 500 environ)
- Etude réalisée par l'Ademe en 2013 (sur la base des bilans reçus début 2013)
 - Consultable sur : <http://bilans-ges.ademe.fr/>

Le projet de loi transition énergétique pour la croissance verte

- Pas de disposition sur les bilans GES dans le projet de loi lui-même
- Les évolutions sont prévues dans le cadre d'ordonnances (article 46)
- Le délai maximal pour la prise des ordonnances est de 12 mois à compter de la promulgation de la loi

Ordonnances – Périodicité Projet

- Périodicité envisagée :
 - 4 ans pour les entreprises (articulation avec les audits énergétiques)
 - 3 ans pour les collectivités (lien avec les PCAET)
 - 5 ans pour les établissements publics et l'Etat (budgets carbone)
- La périodicité de 4 ans dans le cas des entreprises a pour objectif de permettre la mise en cohérence avec la périodicité prévue pour les audits énergétiques
- En attendant l'adoption des ordonnances, la périodicité reste de 3 ans pour l'ensemble des obligés

Ordonnances – Sanctions Projet

- Dispositif de sanction pour les obligés n'ayant pas réalisé leur bilan dans les délais prévus
- Le montant de la sanction sera limité, l'objectif est de créer une incitation
- Des relances seront effectuées avant application de la sanction

Ordonnances – Publication Projet

- Modalité de publication : centralisation des bilans sur un site unique (centre de ressources bilans GES ADEME)
- L'objectif est de simplifier la collecte des données, leur traitement et de faciliter l'accès à ces données
- Il est également ouvert aux organismes souhaitant publier leur bilan de façon volontaire
- Le centre de ressources est déjà opérationnel avec 63 bilans mis en ligne à ce jour :
- <http://www.bilan-ges.ademe.fr>



Ordonnances - Publication

Fiche d'identité

Tableau de déclaration

Plan d'action

Présentation de l'entreprise

Politique Développement Durable

Méthodologie



Crédit Agricole Charente Périgord

Type : Entreprise

Effectifs : 1250

Mode de consolidation : Opérationnel

Code(s) NAF : 775569726 - Autres intermédiations monétaires (6419Z) - Aquitaine (BERGERAC)

Descriptif de l'activité : Activités Bancaires

Graphique

Tableau de déclaration

Possibilité de voir les valeurs du scope 3 :

Valeurs du scope 3 affichées

Possibilité de voir le tableau de déclaration :

Tableau de déclaration affiché

Tableau année de déclaration :

| Postes d'émissions | CO2 (tCO2e) | CH4 (tCO2e) | N2O (tCO2e) | Autre gaz (tCO2e) | Total (tCO2e) | CO2 b (tCO2e) |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|---------------|---------------|
| 1 | 1431 | 0,12 | 0,06 | 0 | 1431,18 | 0 |
| 2 | 163 | 0,0002 | 0,005 | 0 | 163,0052 | 10 |
| 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 4 | 0 | 0 | 0 | 212 | 212 | 0 |
| 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-total | 1594 | 0,1202 | 0,065 | 212 | 1806,1852 | 10 |
| 6 | | | | | 446 | 0 |
| 7 | | | | | 0 | 0 |



Ministère
de l'Éco
du Déve
durable
et de l'Énergie

Ordonnances - Publication

Fiche d'identité

Tableau de déclaration

Plan d'action

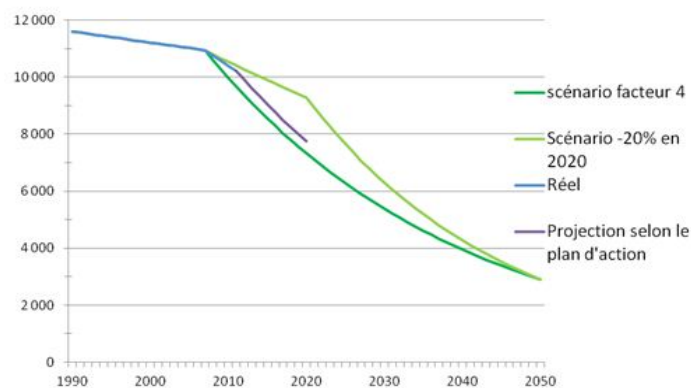
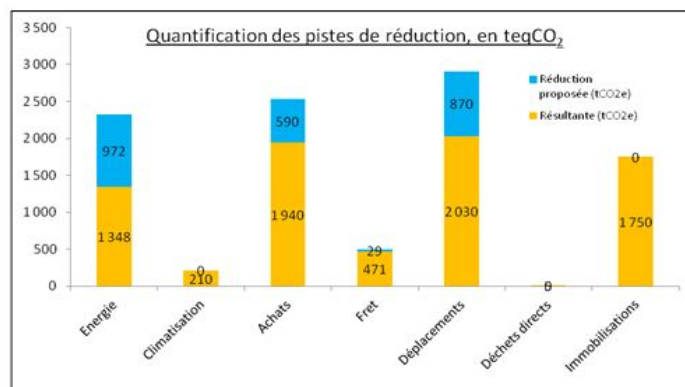
Présentation de l'entreprise

Politique Développement Durable

Méthodologie

2 CONCLUSION SUR LES ACTIONS DE REDUCTION

Les actions de réduction proposées par Climat Mundi mettent le Crédit Agricole Charente Périgord sur une trajectoire proche de celle du facteur 4. Ce plan d'actions s'appuie en particulier sur les actions déjà menées par le Crédit Agricole Charente Périgord entre 2008 et 2011 mais il en propose de nouvelles de manière à amplifier l'effort déjà consenti.



Ordonnances - Publication

CONSULTER LES BILANS GES < Retour à la liste

Fiche d'identité 2011

Crédit Agricole Charente Périgord

CHARENTE-PÉRIGORD
Le bon sens a de l'avenir.

Type : Entreprise
Effectifs : 1250
Mode de consolidation : Opérationnel
Code(s) IAF : 775569726 - Autres intermédiations monétaires (6419Z) - Aquitaine (BERGERAC)
Descriptif de l'activité : Activités Bancaires

Graphique | Tableau de déclaration

NB : Les valeurs sont données en **pourcentage**. La valeur 0 signifie qu'aucune donnée n'a pas été renseignée.

| Catégorie | Valeur (%) |
|-----------|------------|
| 1 | 14.1 |
| 2 | 1.6 |
| 3 | 0 |
| 4 | 2.1 |
| 5 | 0 |
| 6 | 4.4 |
| 7 | 0 |
| 8 | 4.6 |
| 9 | 25 |
| 10 | 17 |
| 11 | 0 |
| 12 | 0 |
| 13 | 7.3 |
| 14 | 0 |
| 15 | 0 |
| 16 | 0 |
| 17 | 4.9 |
| 18 | 0 |
| 19 | 0 |
| 20 | 0 |
| 21 | 0 |
| 22 | 18.9 |
| 23 | 0 |

Scope 1

1. Emissions directes des sources fixes de combustion
2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
3. Emissions directes des procédés hors énergie
4. Emissions directes fuytives
5. Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Scope 2

Scope 3 calculé

8. Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »
9. Achats de produits ou services
10. Immobilisations de biens
11. Déchets
13. Déplacements professionnels
17. Transport des marchandises aval
22. Déplacement domicile travail

Scope 3 non calculé

12. Transport de marchandise amont
14. Actifs en leasing amont
15. Investissements
16. Transport des visiteurs et des clients
18. Utilisation des produits vendus
19. Fin de vie des produits vendus
20. Franchise aval
21. Leasing aval
23. Autres émissions indirectes

Liberté de rendre visible ou non le SCOPE 3

Pour toute question complémentaire

decret-art75@developpement-durable.gouv.fr



Merci pour votre attention



Déroulé

- Accueil – Introduction (5')
- Panorama BILAN GES réglementaire 2015 : Nouveautés, points de vigilance et opportunités, conseils pratiques (15')
 - Par Rémi Marcus, Eco2Initiative
- Bilans GES : Les évolutions de la réglementation (10')
 - Par Gilles Croquette, MEDDE-DGEC
- **IFC : Se former (5')**
 - Par François Kornmann, Institut de Formation Carbone
- Questions-Réponses (15')
- Conclusion (5')



Institut de
Formation
Carbone

Bilan GES réglementaire : Mise à jour et BC V7.3

Présentation de la formation

Pour qui ?

- Tous les « obligés »
- Les consultants
- Tous les utilisateurs du Bilan Carbone®

Objectifs

- Attentes réglementaires du bilan GES : révision détaillée.
- Préparer la mise à jour 2015 de manière opérationnelle.
- Découvrir la Version 7.3 du Bilan Carbone® pour préparer le bilan GES-R

Programme

Principales séquences

- Bilan GES – Principes et attentes
- Bilan GES – Analyse des postes du bilan
- Bilan Carbone® V7.3 : tour d’horizon des nouveautés
- Recalcul de l’année de référence
- Comparaison interannuelle et analyse des évolutions
- Le rapport
- Evaluation des connaissances et de la formation

3 formats :

- 1 journée en salle avec exercices
- ½ journée en classe virtuelle sans exercice
- E-learning sur IFC365

Déroulé

- Accueil – Introduction (5')
- Panorama BILAN GES réglementaire 2015 : Nouveautés, points de vigilance et opportunités, conseils pratiques (15')
 - Par Rémi Marcus, Eco2Initiative
- Bilans GES : Les évolutions de la réglementation (10')
 - Par Gilles Croquette, MEDDE-DGEC
- IFC : Se former (5')
 - Par François Kornmann, Institut de Formation Carbone
- **Questions-Réponses (15')**
- Conclusion (5')

Questions / Réponses



Plus de questions :

- contact@apc-carbone.fr

ou

- decret-art75@developpement-durable.gouv.fr

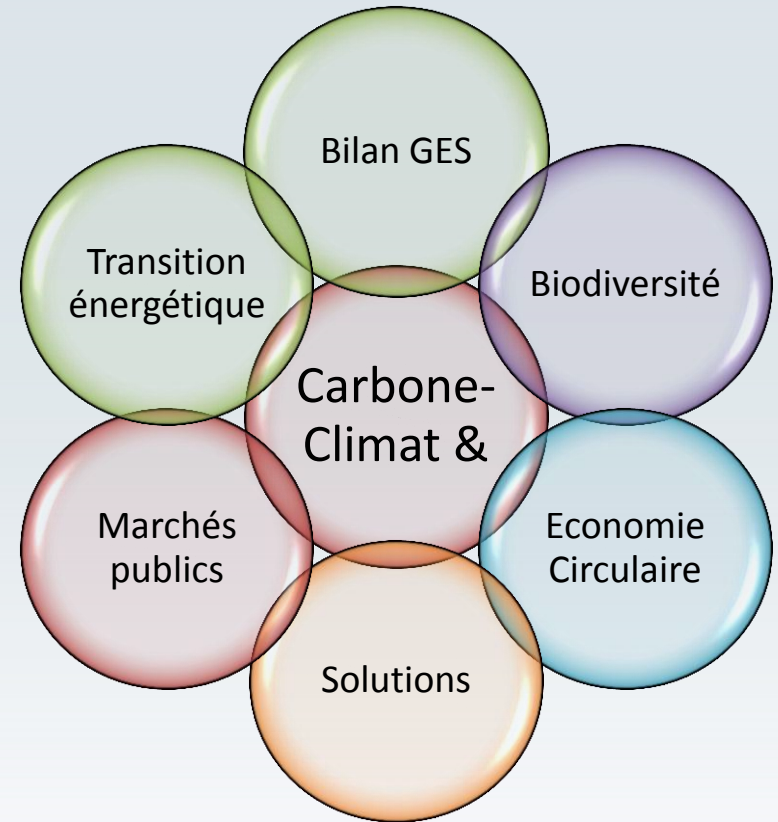


Déroulé

- Accueil – Introduction (5')
- Panorama BILAN GES réglementaire 2015 : Nouveautés, points de vigilance et opportunités, conseils pratiques (15')
 - Par Rémi Marcus, Eco2Initiative
- Bilans GES : Les évolutions de la réglementation (10')
 - Par Gilles Croquette, MEDDE-DGEC
- IFC : Se former (5')
 - Par François Kornmann, Institut de Formation Carbone
- Questions-Réponses (15')
- **Conclusion (5')**

Prochaines Webconf'

- Mardi 7 juillet 2015 – 11h00 - Webconf' APCC n°2 : **Politique biodiversité et entreprises : redonnez du souffle à vos plans d'actions climat !**
- Jeudi 24 septembre – 10h00 - Webconf' APCC n°3 : **Les gains carbone de l'économie circulaire : comment les évaluer ?**
- Octobre 2015 - Webconf' APCC n°4 : **Les solutions en faveur du Climat.**
- Octobre-novembre 2015 - Webconf' APCC n°5 : **Intégration des critères environnementaux et carbone dans les marchés publics.**
- Janvier 2016 - Webconf' APCC n°6 : **Du Bilan Carbone® vers la Transition Énergétique : une démarche globale cohérente et efficace (1/2).**
- Février 2016 - Webconf' APCC n°7 : **Du Bilan Carbone® vers la Transition Énergétique : une démarche globale cohérente et efficace (2/2).**



www.apc-carbone.fr

Restons en contact :

www.apc-carbone.fr

contact@apc-carbone.fr



@APCCarbone

Votre avis est important pour nous -> merci de répondre à notre petit sondage en fin de session



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ENERGIE FOSSILE
EXPERTISE
ANALYSE



19 juin 2015



Merci pour votre attention!

